

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

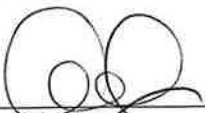
Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra le 12 mai 2026, à 19 h 00, à la salle municipale sise au 281, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une demande de dérogation mineure a été soumise afin de permettre la subdivision officielle d'un lot à l'intersection des rues Papineau et Ferron, ayant un frontage de 18,63 mètres sur la rue Papineau, et une profondeur de 46,56 mètres, soit une partie de la propriété sise au 84, rue Papineau, alors que selon le règlement de lotissement Urb-03-2024, à l'article 18, le frontage minimal prescrit est de 20 mètres et la profondeur maximale prescrite est de 40 mètres, donc respectivement une dérogation de 1,37 mètre et de 6,56 mètres.

Emplacement du lot : 84, rue Papineau, lot 4 853 724

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 12 mai 2026, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**Donné à Plaisance ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026**



---

Anick Tourangeau  
Directrice générale adjointe